RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Direction de la Stratégie

ARRETE ARS Grand Est n° 2023-6573 du 18 décembre 2023

Relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU la première partie du code de la santé publique, notamment le titre III du livre IV ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret en date du 3 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie Cayré en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU l'arrêté ARS n° 2023-6569 du 18 décembre 2023 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2023-3935 du 25 juillet 2023 relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D-1432-28 du code de la santé publique,

ARRETE

Article 1 :

La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est est composée comme suit :

❖ Collège n° 1 : Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	**Poste vacant**	**Poste vacant**

❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

Titulaires	Suppléants	
RATZMANN Angèle Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	**ALLARD Badia** APF France handicap Grand Est	**DEJARDIN Christian** UFC Que Choisir Grand Est
BIGEAT Norbert Ligue contre le cancer	**KLEIN Hermann** AFD 67 - ASSOCIATION DES DIABETIQUES DU BAS RHIN	**KEMPF Evelyne** UNAFAM Grand-Est
CUEVAS Pierre France Rein Lorraine	**VOINSON Stéphane** Espoir 54	**BONNOT Marylin** APEI AUBE
PERREAU Daniel UNSA/CDCA 88	**FERRARI Jacques** CFDT/CDCA 88	**ROUSSEL Gérard** FO/ CDCA 52
BOULBEN Jean-Claude CGT/ CDCA 51	**DURAND Huguette** SDAE/ FDSEA Marne / CDCA 51	**PICARD Carole** FEPEM GE/ CDCA 10
DOUCHET Olivier CFTC/ CDCA 52	**RECOUVREUR Stéphane** ADESS MS 52/ CDCA 52	**LEGRAND Isabelle** Trisomie 21/ CDCA 88
ALBISER Simone ESPOIR 54/ CDCA 54	**CARRAT Marie-Cécile** FEHAP GE/ CDCA 10	**BONET Louis** Gihp Lorraine et Agi/ CDCA 54

❖ Collège n° 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaires	Suppléants	
Michel VAN RECHEM CTS de l'Aube	**Poste vacant**	**Poste vacant**
Poste vacant	**Poste vacant**	**Poste vacant**

❖ Collège n° 4 : Partenaires sociaux

Titulaires	Suppléants	
BOSSUET Pénélope CFE-CGC	**VIARD Vincent** CFE-CGC	**LEMPEREUR Christine** CFE-CGC

❖ **Collège n° 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	**Poste vacant**	**Poste vacant**

❖ **Collège n° 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaires	Suppléants	
Poste vacant	**Poste vacant**	**Poste vacant**

❖ **Collège n° 7 : Offreurs des services de santé**

Titulaires	Suppléants	
BRONNER Claude URPS Médecins libéraux	**VIRTE Michel** URPS Médecins libéraux	**BREIDT Damien** URPS Médecins libéraux

Article 2 :

La Présidente de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est Madame Angèle RATZMANN.
Le vice-président est Monsieur Norbert BIGEAT

Article 3 :

L'arrêté n° 2023-3935 du 25 juillet 2023 relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Grand Est est abrogé.

Article 4 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Virginie Cayré